

Service de la communication
Chemin de la Ciblerie 45
2503 Bienne
SUISSE

T 032 886 99 03
service.communication@hep-bejune.ch
www.hep-bejune.ch

Communiqué de presse du 20.09.2021

Le certificat COVID pour des études pédagogiques de qualité

La Haute École Pédagogique des cantons de Berne (francophone), du Jura et de Neuchâtel prend toutes les mesures susceptibles de garantir une formation en présentiel en ce début d'année académique 2021-2022. De manière à réduire au maximum le risque de transmission du coronavirus, ses étudiant-e-s en formation primaire, secondaire et en pédagogie spécialisée sont invités à présenter un certificat COVID pour suivre les cours sur les trois sites de Bienne, Delémont et La Chaux-de-Fonds, mais seulement à partir du lundi 25 octobre prochain.

Dans la foulée de la rentrée académique, qui s'est échelonnée suivant les filières entre le 16 août et le 20 septembre 2021, environ 650 étudiant-e-s de la HEP-BEJUNE devront se munir d'un certificat COVID pour bénéficier des activités de formation initiale dans des conditions proches de la normale, ceci au terme des vacances scolaires d'automne dans l'espace BEJUNE.

Cette mesure fait suite à la décision annoncée le 8 septembre dernier par le Conseil fédéral d'étendre l'obligation de présenter le certificat COVID à plusieurs secteurs d'activité. En ce qui concerne les hautes écoles, elles ont désormais le choix d'appliquer le pass sanitaire ou de limiter l'occupation des salles de cours au 2/3 de leur capacité.

Un accès facilité au certificat COVID

De manière à permettre au plus grand nombre possible de ses étudiant-e-s d'acquérir le fameux sésame dans les meilleures conditions et vu la taille de ses effectifs qui lui permet dans un premier temps de respecter la jauge d'occupation de 2/3, la HEP-BEJUNE est en mesure de différer l'obligation de disposer d'un certificat au 25 octobre 2021. Mieux : pour faciliter les démarches des membres du corps étudiantin, elle a répondu favorablement aux offres des services cantonaux jurassiens et neuchâtelois de la santé publique consistant à faire bénéficier les étudiant-e-s d'une vaccination sur les sites de Delémont et de La Chaux-de-Fonds. Une offre similaire est à l'étude pour le site de Bienne.

Afin d'offrir une alternative supportable aux membres du corps étudiantin qui ne pourraient pas présenter de certificat dans les délais impartis, les contenus des cours seront mis à leur disposition.

Un plan de protection en préparation

La Haute École Pédagogique BEJUNE doit encore s'accorder dans le détail sur les modalités de mise en œuvre du certificat, en particulier sur celles liées au contrôle. Une chose est sûre : son acquisition dispensera à terme les étudiant·e·s concernés du port du masque. D'ici le 25 octobre prochain, le plan de protection de la HEP sera actualisé.

Plus d'informations : www.hep-bejune.ch

Note aux rédactions

Pour toute information complémentaire ou demande d'interview : Claudine Chappuis,
T 032 886 99 08, service.communication@hep-bejune.ch